N° 182 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Vendredi 1er Juillet 1910

REDACTION : ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061) TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 154)

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr. Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne — RECLAMES : 0 fr. 50 — FAITS DIVERS : 0 fr. 75 — LOCALES : 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 90, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE — A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1078 — A LILLE : N° 97

ARCHIVES COMMUNALES TOURCOING

LA JOURNÉE

— LA CHAMBRE DES DEPUTES A ENTENDU UNE QUESTION ET LA RÉPONSE DU MINISTRE SUR LA CATASTROPHE DU « PLUVIOSE ».

— AU SENAT UNE INTERPELLATION SUR LA CATASTROPHE DE VILLEPINOS S'EST TERMINÉE PAR LE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE.

— LES MINISTRES SE SONT REUNIS EN CONSEIL.

— ON ANNONÇAIT OFFICIELLEMENT HIER SOIR L'EXECUTION DE LIABEUF POUR LE MATIN A LA PREMIERE HEURE.

M. Briand et les Radicaux

M. Briand — il ne l'ignore point — n'est guère *persona grata* parmi les radicaux. Ceux d'entre eux qui contribuèrent au renversement du ministère Clémenceau, ne virent pas sans mécontentement et sans amertume M. Pallières s'adresser à un socialiste pour la constitution du nouveau cabinet.

On ne manque pas, chez nos adversaires, d'exploiter cette décision du Président de la République, et de crier, une fois de plus, à l'impuissance, à la faillite du Parti radical.

De son ministère, M. Briand élimina M. Caillaux et le remplaça par M. Cochery, ancien ministre des Finances du cabinet Méline. De M. Peytral, il ne fut pas question. Le général Brun fut préféré, comme ministre de la Guerre, à M. Berteaux, qui refusa le portefeuille des Finances.

D'autres « ministrables » ou « sous-ministrables », virent également leurs espérances déçues, et même parmi ceux de nos amis qui ne nourrissaient aucune ambition, on fut généralement d'accord pour reconnaître que la composition du nouveau cabinet ne correspondait point à la force des partis dans la Chambre.

Surtout les « combistes » accueillèrent avec une mauvaise humeur non dissimulée le choix, pour le ministère des Travaux publics, de M. Millerand, auquel ils n'ont pas pardonné ses violentes attaques contre le cabinet Combes.

***

Le cabinet Briand est donc venu au jour sous de mauvais auspices, avec, contre lui, l'hostilité sourde des groupes de la majorité radicale et radicale-socialiste.

Son célèbre discours de Périgueux ne fit qu'accentuer le dissentiment. Et il fut très sérieusement question, un moment, dans les milieux parlementaires, de renverser le ministère avant les élections.

M. Briand, qui est un tacticien consommé, d'une souplesse et d'une dextérité merveilleuses — il en a donné une nouvelle preuve, et bien remarquable, dans la séance de mardi — sut manœuvrer au milieu des obstacles accumulés sur sa route avec une telle habileté qu'il arriva sain et sauf au seuil de la période électorale.

***

Nous voici au lendemain des élections, en face d'une Chambre qui comprend deux cents députés nouveaux après une lutte marquée par des coalitions entre cléricaux et collectivistes comme on n'en avait pas encore vu d'aussi nombreuses et d'aussi généralisées ; marquée aussi par le succès louche de certains députés à étiquette radicale qui ne l'ont emporté que par une campagne de mauvais aloi sur de bons et sincères radicaux.

Dans quelle mesure M. Briand peut-il considérer la nouvelle Chambre comme son œuvre ?

Il a rappelé, mardi, que beaucoup des nouveaux élus, des radicaux et radicaux-socialistes, avaient mené la bataille avec, comme programme, le discours de Saint-Chamond.

Dans le Parti radical, on lui reproche généralement d'avoir peu soutenu les candidats radicaux et d'avoir montré des ménagements excessifs pour les progressistes d'une part, pour les unifiés de l'autre.

Les progressistes, du moins, sont reconnaissants. Ils se déclarent prêts à entrer dans la majorité ministérielle, et M. Aynard a même déclaré qu'ils s'y incorporeraient de force.

Les unifiés, au contraire, même les plus modérés, sont plus hostiles, plus irréductibles que jamais. Et nous avons pu voir mercredi nos Goniaux, nos Basly, nos Lamendin, notre Briquet, voter avec enthousiasme contre le Gouvernement.

C'est, on l'avouera, une situation paradoxale que celle de ces socialistes amis de MM. Briand, Millerand et Viviani, et ayant, comme tels, tous les avantages de leurs relations ministérielles, et qui se donnent vis-à-vis de leurs électeurs, une attitude de belle indépendance et de farouche intransigeance.

Et ce sont encore ces bons radicaux qui, dans l'intérêt supérieur du pays, n'ont pas hésité à sacrifier tous leurs griefs pour sauver le cabinet.

On les traite, bien souvent, non seulement à droite, mais à gauche, à commencer par ces socialistes qui proféreront demain de leur abnégation.

Cléricaux et unifiés clament à qui mieux mieux que « les radicaux sont les vaincus ridicules de l'heure. »

Ridicules, soit, puisqu'on est ridicule, lorsqu'on n'obéit qu'à des considérations généreuses et élevées.

Mais vaincus, non ! Les radicaux ont fait la paix avec M. Briand après ses déclarations de mardi qui ne laissaient place à aucune équivoque.

Cette paix on la précisera, on la consolidera. Et si, comme il faut l'espérer, on se met bien d'accord, de façon complète et définitive, majorité radicale et Gouvernement pourront aborder hardiment les travaux féconds de la nouvelle législature.

Georges ROBERT.

AU JOUR LE JOUR

Poires tapées

La consternation règne au camp clérical. Deux mois à peine après l'arrestation de sœur Candide, voici qu'un jésuite de robe courte, un champion de la papauté, vient à son tour s'échouer au Dépôt. Celui-ci ne « travaillait » pas dans la bienfaisance. Ses visées étaient d'un ordre plus relevé : « restaurer la puissance papale, donner le moyen à l'Eglise de reconquérir sa suprématie disparue par la création d'un fonds de guerre qu'il appelait, d'un élégant euphémisme, le « Bras Economique de l'Eglise », telle était l'œuvre pour laquelle notre homme sollicitait des souscriptions, destinées à rendre de la vigueur au « bras » qui devait pourfendre et exterminer tous les ennemis de Rome.

Or, à défaut du « bras économique » le sieur Dupray de la Maherie — c'est le nom de ce pieux digrefin — possédait une main remarquablement avide et qui sans cesse se tendait vers l'escarcelle des bons cléricaux. Les uns, bonnes poires, marchaient sans se faire prier ; d'autres n'y allaient de leur obole qu'en rechignant, tel ce comte d'E..., qui, en envoyant 500 francs, prévenait le quémandeur de ne plus devoir compter sur lui à l'avenir. Quant aux récalcitrants, à ceux qui faisaient la sourde oreille, on les décidait par un argument irrésistible : on leur disait que Dupray, à ce qu'assure un de nos confrères, comme le « fils naturel du pape Pie IX ». Un fils de pape ! Dites donc, on n'avait pas vu cela depuis les Borgia ! C'était à qui aurait l'honneur de l'asseoir à sa table, et, au dessert, de lui glisser discrètement quelques billets bleus, pour « l'Œuvre » !

Par malheur l'indiscrétion d'un neveu dont l'héritage fut happé par le « Bras Economique » a fait découvrir le pot aux roses ; mais celui-ci est vide ; on n'y trouva même plus une pièce du pape !

Des millions soutirés à la gent dévote « pour la sainte cause » il ne reste plus un morceau ! Ils sont évaporés, et, avec eux, le suprême espoir de restaurer la papauté chancelante.

C'est que le « restaurateur », s'il se targuait d'avoir le bras long à la Cour de Rome, avait surtout les dents longues ; il s'est mis à table tout seul et s'est copieusement « restauré » si j'ose dire, sans rien laisser pour les autres. Le « bras » qui devait taper, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, sur les mécréants, n'est borné à taper les bonnes poires cléricales !

Quant aux trop naïfs catholiques, au lieu d'assister à la déconfiture des ennemis de l'Eglise, à laquelle ils pensaient avoir contribué de leurs deniers, c'est la leur propre qu'ils contemplent à présent d'un œil consterné.

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne soi-même.

Pierre RAMBAUD.

SITUATION CLAIRE

De la *Lanterne* :

Les progressistes, qui se flattent d'avoir enfin réussi — après cinq années d'efforts ! — à rentrer dans la majorité républicaine, ont pris soin eux-mêmes de marquer le caractère provisoire de leur adhésion.

Il est bien vrai qu'ils ont voté la confiance et approuvé les déclarations du gouvernement. Ils ont même voté l'ensemble de l'ordre du jour. Mais ils n'ont pas voté la seconde partie, celle que nous considérons comme essentielle, parce qu'elle définit la politique du parti républicain.

Cette attitude n'est pas l'effet d'un mouvement de séance ; elle est voulue et concertée. Et le groupe progressiste a pris soin d'en donner les raisons, par la voix de M. Aynard, son chef. Les progressistes ne voteront pas les réformes politiques et sociales promises par la déclaration ; ils ne s'associeront pas à l'action laïque du gouvernement. Ils demeurent par conséquent hostiles à sa politique et ne peuvent faire partie de sa majorité.

Ainsi le vote de confiance qu'ils ont émis mardi, apparaît comme une manœuvre dont les républicains ne sauraient être dupes.

Ils prétendent faire partie désormais de la majorité républicaine, et ils vont en sortir dès que s'engagera l'action parlementaire.

Demain la Chambre mettra à son ordre du jour les projets de défense laïque. Les progressistes les combattront.

Après-demain, le Sénat d'abord, la Chambre ensuite, auront à réaliser la réforme fiscale par l'impôt progressif sur le revenu déclaré et contrôlé. Les progressistes combattront l'impôt sur le revenu.

Il en sera de même pour toutes les réformes le parti républicain a promises au peuple. Il entreprendra l'une après l'autre.

La majorité n'a pas seulement pour mission et pour devoir de soutenir un gouvernement, pas plus que les gouvernements n'ont pour but unique de durer et de vivre. L'une et l'autre ont un programme d'action. Et pour entrer dans la majorité il faut accepter le programme.

Or, les progressistes le repoussent expressément. Ils le déclarent par leurs orateurs; ils le confirment par leurs votes.

La véritable majorité n'est pas celle qui s'est prononcée sur l'existence du ministère et qui compte plus de 400 députés ; c'est celle qui s'est prononcée sur les réformes. Celle-ci est moins forte, mais elle est plus sûre. C'est celle que le gouvernement groupera derrière lui chaque fois qu'il fera œuvre utile pour le parti républicain, et de celle-ci les progressistes ne peuvent et ne veulent pas être.

La situation est donc parfaitement claire. Les progressistes restent à droite et de la majorité de réformes qui s'est constituée et affirmée hier, ils se sont exclus eux-mêmes.

La Lutte contre le Chômage

I

Le Rôle du Département dans la Lutte contre le Chômage

RAPPORT DE M. DE LAUWEREYNS

(SUITE)

LE CONSEIL GENERAL DU NORD

Nos collègues remarqueront d'un façon particulière au point de vue de l'objet qui nous occupe aujourd'hui, le dernier vœu qui fait appel au concours du Département. Le Congrès manifesta le désir unanime de voir le Département s'intéresser effectivement à l'assurance contre le chômage. En même temps il fut aisé de constater qu'une réelle confusion flottait dans les esprits sur la fonction qu'il convenait d'attribuer à cet organisme.

Ce désir et cette confusion n'étaient, comme on le fit justement observer, que la réédition des désirs et des confusions manifestés depuis deux ans au Conseil général du Nord.

En effet, depuis deux ans, le Conseil général du Nord s'intéresse à la question, mais il s'y intéresse avec plus de bonne volonté que de méthode et de clarté. Voici comment :

Les caisses d'Armentières, d'Hem et d'Haubourdin venaient d'être créées quand s'ouvrit la session du Conseil général, en mai 1908. Un appel lui fut adressé par votre rapporteur, agissant en son nom personnel, avec d'autant plus d'insistance et de force qu'à ce moment précis le chômage sévissait avec intensité dans les filssages. Cet appel fut assistôt repris par un certain nombre de conseillers généraux, MM: Potié, Lamoire, Roussel, Lerîche, Sirol, Méléniche, Davaine, Goulard et Buissart, qui signèrent le vœu proposé.

Ce vœu tendait à ce que :

« 1° Un crédit de 30.000 fr. fût ouvert pour 1908, sous la rubrique : « Subvention aux Caisses de chômage »

« 2° Ce crédit fût réparti sur les bases suivantes : 20.000 fr. entre les Caisses municipales de chômage, proportionnellement au chiffre de la subvention de la Ville, sans toutefois pouvoir en dépasser le montant ;

« 10.000 fr. en fin d'exercice entre les Caisses syndicales qui auront pratiqué l'assurance-chômage dans plusieurs communes du Nord, proportionnellement au nombre de leurs adhérents dans le Nord, sans toutefois pouvoir dépasser le montant des cotisations encaissées à cet effet. »

Parallèlement deux autres vœux furent déposés sur le bureau du Conseil général. L'un qui procédait en partie de l'idée mise en œuvre à Roubaix, signé de MM. Motte et Roussel, demandait :

« Que le département crée un fonds de caisse pour subventionner les sociétés de mutualité contre le chômage, comme il le fait pour les sociétés de secours mutuels contre la maladie. »

L'autre qui procédait d'une idée toute différente, signé de MM. Ghesquière, Saint-Venant, Krebs et Delesalle demandait le vote d'un crédit de 50.000 francs « que l'Administration préfectorale aura à distribuer, après enquête et entente avec les syndicats ouvriers et patronaux et les municipalités dont les populations ouvrières seront plus ou moins décimées par le chômage ».

La discussion qui s'engagea ne brilla point par l'unité des vues. Au lieu de se rencontrer sur le même terrain, les trois vœux n'en étaient allés à la dérive, soumis à des bureaux différents. L'un d'eux, celui qui nous intéressait le plus, disparut englouti. On n'en retrouva plus la trace. Il semble que nul ne sache en quel carton il s'était égaré. Certains conseillers généraux en eurent point exactement quel était ce nouveau problème qui surgissait devant eux, et bien qu'il fût depuis dix ans l'objet des controverses et des expérimentations les plus actives dans ce que l'on pourrait appeler le département voisin, la Belgique ils le considérèrent comme une sorte d'intrus qui tombe à l'improviste sans s'être fait annoncer.

Le plus clair du débat, ce fut que 2.000 francs furent votés, mais réservés, « en faveur des caisses de chômage fonctionnant dans le Département », et qu'en outre 50.000 francs furent voués à une pulvérisation cyclopique à répartir sur la masse des chômeurs non organisés...

Il semble que tout au moins ces 2.000 francs allaient former l'embryon du service départemental d'assurance contre le chômage. Il n'en fut rien...

En fait, aux sessions suivantes, sans que, du reste, la discussion devînt beaucoup plus claire pour cela, le Conseil général constata qu'il avait gaspillé ses 50.000 fr. et que seuls les 2.000 francs auraient été utiles, si l'on en avait fait usage. Aussi à ces 2.000 francs en ajouta-t-il 6.000 autres. Mais pendant un an encore, on ne fit pas plus usage des 6.000 que des 2.000.

C'est que l'on avait précisé que ces crédits traient « aux caisses de chômage qui auraient acquis l'existence légale »...

Qu'est-ce donc qu'une organisation de ce genre qui a acquis l'existence légale ?... Toutes les loupes des bureaux compétents firent converger leurs rayons lumineux sur les statuts et règlements des caisses, et le cours du département ainsi compris, et mesuré non pas à l'utilité sociale des œuvres, mais à leur considération pour la forme, aboutit à décourager les bonnes volontés au lieu de les stimuler.

Nous serons contraints, par suite de ces tribulations, d'élucider dans un rapport-annexe la question de la personnalité civile des Caisses de chômage.

Finalement, pour se vider les mains et faire quelque chose des 8.000 francs demeurés sans emploi, le Conseil général, à la session d'avril 1909, s'est décidé à prélever 2.000 fr. pour les remettre au Fonds de chômage roubaisien, et 300 francs pour les verser à la Caisse mutuelle de Touffiers. Nos caisses n'ont rien touché, les unes parce que leurs demandes antérieures de prêt d'un an étaient déjà oubliées, les autres parce qu'elles n'avaient pas « d'existence légale. »

En résumé, le Conseil général est plein de bonne volonté, mais il manque d'une orientation précise. Cette bonne volonté, évidente, généreuse, à chaque session prochaine, a besoin de règles précises pour qu'elle puisse trouver son emploi. C'est pourquoi nous vous demandons de lui en proposer déclaires.

(A suivre.)

Conseil des Ministres

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Dépôt de projets de loi

Le président du conseil a fait savoir que conformément à l'engagement qu'il avait pris dans sa réponse aux interpellations, il déposerait, dans la journée, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur la réforme électorale, ainsi que le projet de loi sur le statut des fonctionnaires qui est la reproduction presque totale de celui déposé à la précédente Chambre.

La situation au Maroc

Le conseil a pris connaissance des télégrammes par lesquels le général Moinier rend compte des opérations militaires provoquées par la présence du cheik Ma el Ainin au sud de la Chaouia. Il a approuvé les instructions télégraphiques adressées au général, et lui prescrivant de ramener ses troupes dans les positions habituelles qu'elles occupent à l'intérieur de la Chaouia.

Secours aux sinistrés

En raison des nouvelles inondations et des tempêtes de grêle qui ont sévi dans diverses régions, le président du conseil demandera à être autorisé, par un projet de loi à affecter, à des secours immédiats jusqu'à concurrence de 1.500.000 francs, les fonds votés à la suite des inondations du mois de février.

Cérémonies diverses

Le Président de la République, qui se rend dimanche prochain à Clermont-Ferrand sera accompagné des ministres de la Guerre et du Commerce.

Le ministre de la justice et le sous-secrétaire d'Etat des finances se rendront le 10 juillet à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Charles Floquet, à Saint-Jean-Pied-de-Port.

A l'issue du conseil, M. Briand a conféré successivement avec le ministre de la justice et le préfet de police.

Il a également reçu M. Léon Bourgeois, sénateur, ancien président du conseil.

ECHOS

La plus petite République.

Elle se trouve sur la côte nord-est de la Sardaigne, en face du golfe des Aranci, dans l'îlot de Tavolara.

Peuplée de soixante habitants, elle est dirigée par un Président élu, mais non payé, qui demeure six ans en fonctions.

Cette minuscule République date de 1886 et a été reconnue formellement par l'Italie, en 1891.

Son origine est curieuse. En 1836, le roi de Sardaigne Charles-Albert, le père de Victor-Emmanuel III, avait concédé la souveraineté de Tavolara à la famille Bartoloni, avec le titre de roi — quelque chose comme Tvekoe dans l'ancienne France.

Un Bartoloni, Paul Ier, régna cinquante ans environ et, sur sa fin, exprima le désir que personne ne le remplaçât. C'est pourquoi, respectueux de la volonté d'un mourant, le peuple tavolarien supprima la royauté.

On dit qu'il n'en est pas moins heureux depuis.

Gracié malgré lui.

Un incident sensationnel a causé une grosse émotion à Trenton (New-Jersey).

A l'intérieur de la prison devait avoir lieu l'exécution d'un criminel nommé Arthur Proso; la peine de condamné était liquée sur la chaise fatale, il ne restait plus qu'à tourner le courant, lorsque le défenseur de Proso se présente vers l'exécuteur, lui remet le mouvement en annonçant qu'il y avait commutation de peine signée par le gouverneur. Proso ne montra d'abord aucune émotion, puis, pris d'une soudaine colère, il demanda à son avocat pourquoi il avait interrompu l'exécution : « Ce n'est que partie remise. Pourquoi avez-vous arrêtés dit-il, je serai obligé de repasser par toutes ces formalités plus tard, et cela allait être fini. »

Anecdote d'Exposition.

On parle beaucoup de l'Exposition de Bruxelles et de l'ingéniosité des artistes qui la décorèrent.

Ils auront beau faire... Leur imagination n'égalera jamais celle de l'architecte qui fit, chargé, en 1900, d'élever le pavillon des Huileries provençales.

Au seuil du pavillon, l'architecte avait installé une statue de Minerve monumentale, enfouraée de tonneaux.

— Pourquoi Minerve ici ? demande un jour le commissaire général.

L'architecte explique aussitôt :

— C'est bien simple, dit-il. L'huile vient de l'olive, l'olive de l'olivier. Le rameau d'olivier... symbole de paix. Le chemin de la paix...

— Minerve, dit M. Alfred Picard. C'est juste. Je vous remercie.

L'ESPRIT DE TOUS

Les entrevues.

Savez-vous comment Miguel Zamacois qualifie la mode nouvelle ?

— Une époque de délirium des jupes très minces.

Et les robes entravées :

— Des robes « sèches vitesse ».

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

La Loterie des Millions

CINQUIÈME TIRAGE

Les Numéros Gagnants

Il a été procédé au cinquième tirage de la Loterie des Œuvres de bienfaisance.

Voici la liste des numéros gagnants :

Lot de un million

Numéro 14.932. — Série 42

Lot de 200.000 francs

Numéro 10.211. — Série 71

Lot de 100,000 francs

Numéro 9.836. — Série 18

Les 100 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs.

Sér.	N°s	Sér.	N°s	Sér.	N°s	Sér.	N°s
89	14742	84	238	99	20224	48	16285
68	6616	86	19256	64	11143	27	20941
94	807	14	14345	95	15529	17	13681
81	4123	32	11983	53	5553	70	11287
6	11880	75	8876	7	7954	29	7540
31	8495	94	18496	4	15611	89	20252
33	8398	13	17303	68	3437	73	2352
7	8717	72	6341	59	7457	78	5862
1	790	58	13296	90	20023	57	1705
18	2514	56	13613	11	2984	8	2030
86	12603	65	7917	96	16453	59	7885
94	10214	71	15966	86	7222	31	14250
12	10753	12	13563				
71	15822	49	15326	7	6926	53	16456
32	4439	86	18436	46	3704	13	7230
17	1502	78	8903	39	214	8	3370
13	16820	7	15865	42	20673	85	6829
20	8047	64	15310	7	584	77	2436
70	20634	65	15170	100	632	63	17706
39	17757	53	652	87	1725	60	8463
8	8518	16	6904	54	7599	78	18654
30	17361	47	9065	94	6218	99	3088
87	10335	49	6983	7	16139	66	6996
18	5040	69	19127	43	12801	23	14074
18	4462	62	323	30	5722	77	14315
64	5918	73	2093				

Les 300 numéros suivants gagnent chacun 45 francs dans chaque série.

12270	21007	14446	3836	91	12052		
3434	8990	378	1889	18287	16663		

15656	19772	15777	12462	625	1618		
20769	19125	10369	8920	13345	10857		
12471	12970	7423	12083	15675	19445		
12533	6233	14343	7447	15489	19976		
17287	21476	15785	15485	12551	13360		
9057	5097	16356	19057	17218	17214		
18203	2159	9310	7974	5940	16353		
7749	18403	20762	20471	7512	6695		
3648	16398	15865	13779	13875	19995		
16162	2525	5843	9418	9273	14859		
3358	16584	11298	6172	20231	4158		
2556	14844	8542	14139	5751	2127		
12866	110	19134	9256	12972	1702		
20888	12807	5217	11115	10933	20666		
16111	1527	8273	5322	9969	9978		
14733	7598	7394	3892	17551	18766		
20092	14191	9523	634	9692	9375		
659	2030						
6833	6824	10007	5109	8154	9408		
480	13988	7237	15415	4157	1000		
11636	1630	15323	13448	13704	1289		
1377	17805	2053	9051	17317	1673		
13764	1261	1670	12201	14641	9648		
11040	6662	14349	4034	16348	6000		
20453	17100	5365	16151	155	3600		
6038	18157	7635	11301	17659	5799		
19227	5664	5896	17182	4892	1720		
17653	4611	8497	10884	15730	1700		
8799	10453	13687	11458	6138	4270		
15433	6535	4310	987	19494	14400		
14232	1658	334	8718	7721	2377		
1343	16512	1737	5191	2809	6000		
122	2702	4197	6057	11862	1259		
14876	17718	1214	5607	9023	1000		
8035	6300	11250	10500	1027	2737		
2209	6963	19018	17271	5804	3779		
1202	17757	1984	1417	5047	1300		
16188	15508	3570	5364	19728	19177		
11491	6029	15369	12429	19361	1300		
21325	21056	10118	21013	3115	3000		
11745	518	9007	2523	13440	7021		
5048	2765	7086	13363	8841	5712		
533	3509	11403	16663	633	13837		
9139	8294	213	19861	12636	1000		
490	12901	19808	6492	14818	1025		
17498	13833	6043	4865	7542	3051		
10694	9354	18922	12906	18372	300		
15715	4	543	14700	1000	4694		
571	1632	20456	6377	6997			

LOTS SUPPLÉMENTAIRES

90	16118	87	13263	29	17200	72	12884
58	20938	68	16728	58	3353	61	978
29	14705	91	3313	46	6494		

Le Budget de 1910

Dans l'analyse du projet de budget que nous avons faite hier, l'augmentation de 243 millions que nous signalons dans les dépenses pour 1911 n'est pas établie par rapport à 1910.

Si l'on compare les dépenses inscrites au budget de 1910 et celles qui sont prévues au budget de 1911 on s'aperçoit que ces dernières ne sont supérieures que de 47 millions, si l'on ne tient pas compte des dépenses entraînées par l'exécution du programme naval, déjà engagées par le Parlement et qui ont été réduites d'ailleurs de 45 à 37 millions.

Les Agents de police chez M. Briand

Mr. Briand, président du Conseil, a reçu hier matin une délégation de la Fédération des agents de police de France, qui est venue l'assurer de son dévouement aux institutions républicaines et de son attachement à ses devoirs professionnels.

CHEZ LES CHEMINOTS

Ceux de Marseille

Dans une réunion tenue mercredi soir, les cheminots de Marseille ont adopté l'ordre du jour suivant :

Les cheminots de Marseille, réunis ce soir, à la Bourse du travail, affirment que, d'accord avec leurs camarades de la voie ferrée, ils ne se déclareront satisfaits qu'autant que leurs revendications suivant les acceptées par les Compagnies : protestent énergiquement contre l'intervention de l'armée dans les conflits du travail ; déclarent à l'unanimité de cesser le travail si satisfaction n'est pas donnée à tous les employés, et cela dans le plus bref délai, et se séparent aux cris de : « Vive la grève ! »

Le roi des Belges à Paris

Nous avons dit hier que le roi et la reine des Belges viendront à Paris le 12 juillet.

Le chef de la mission française qui sera attachée aux souverains pendant leur séjour en France, sera le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée à Lille.

La Réforme Electorale

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Voici le texte du projet de loi sur la réforme électorale déposé sur le bureau de la Chambre des députés par M. Briand :

Article premier. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités.

Art. 2. — La Chambre des députés est élue pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans. En vue de ce renouvellement partiel, les départements et groupes de départements qui forment partie en trois séries, conformément aux indications du tableau ci-annexé :

Au début de la première session de la Chambre qui sera élue en exécution de la présente loi, il sera procédé, par voie de tirage au sort, au scrutin public, à la détermination de l'ordre de renouvellement des séries.

A titre transitoire, les membres compris dans la première et la deuxième série ne seront renouvelés ultérieurement en fonction que pendant une quatre ans.

Art. 3. — Chaque circonscription élit un député par 70.000 habitants et par fraction supplémentaire supérieure à 35.000 habitants.

Art. 4. — Chaque département forme une circonscription électorale ; toutefois, selon que le nombre des députés qu'il doit élire dépasse la disposition de l'article 3 est supérieur à quatre ou inférieur à quatre, un département peut être réparti en plusieurs circonscriptions ou, au contraire, réuni à d'autres départements limitrophes.

En conséquence, les circonscriptions électorales sont constituées conformément aux indications du tableau ci-annexé.

Art. 5. — L'article 1er de la loi du 17 juillet 1889 est complété comme suit : « Nul ne peut être candidat dans plus de trois circonscriptions. »

« L'article 463 du code pénal est applicable aux infractions prévues par la loi du 17 juillet 1889, qui demeure en vigueur jusqu'à la loi de 1910.

Art. 6. — Les listes sont constituées dans chaque circonscription par les groupements de candidats qui, ayant fait la déclaration de leur intention exigée par l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889, se présentent conjointement aux suffrages des électeurs.

Une liste ne peut comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des députés à élire dans la circonscription. Toute candidature isolée est considérée comme formant une liste de groupe.

Art. 7. — Toute liste doit être déposée, à la préfecture, à partir du trentième jour avant l'élection, et au plus tard cinq jours avant celui du scrutin.

Dans les circonscriptions formées d'un seul département, le dépôt a lieu à la préfecture du département, le dépôt a lieu à la préfecture, signée dans le tableau annexé à la présente loi.

La préfecture enregistre la liste, en indique le jour et les heures auxquels il a été reçu et qui la composent.

Les pouvoirs des candidats qui ont été élus ne sont vérifiés que par la Chambre des députés.

Les pouvoirs des candidats qui ont été élus ne sont vérifiés que par la Chambre des députés.